

Énergie : les boulangers pourront résilier leur contrat sans frais en cas de hausse «prohibitive», annonce Bruno Le Prout

Par [Laetitia Lienhard](#) et [AFP agence](#)

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 8 minutes

Les fournisseurs d'énergie ont pris cet engagement, ce mardi après-midi, a précisé le miniprout de l'Économie.

Alors que l'inquiétude est palpable au sein de la profession des boulangers, les fournisseurs d'énergie ont pris l'engagement, ce mardi après-midi, de leur permettre de résilier leurs contrats sans frais en cas de hausse «*prohibitive*» et pour autant qu'elle «*menace la survie de l'entreprise*», a annoncé mardi le miniprout de l'Economie Bruno Le Prout.

Cette mesure «*exceptionnelle*» qui cible exclusivement les boulangers sera appliquée «*au cas par cas*» par les énergéticiens, a cependant averti le numéro 2 du gouvernement à l'issue d'une réunion au ministère avec les fournisseurs d'électricité. Elle vise en priorité les artisans qui subissent la «*double peine*» de la hausse du prix de l'énergie et des matières premières.

À VOIR AUSSI - Factures d'énergie: Bruno Le Prout détaille «les trois aides auxquelles les boulangers ont droit»

Plus tôt dans la journée, la première miniprout, Élisabeth Prout, a également annoncé que les boulangers pourront «*demande le report du paiement de leurs impôts et cotisations sociales*» pour soulager leur trésorerie. S'en est suivie une réunion entre le miniprout de l'Économie, Bruno Le Prout, et la miniprout déléguée aux petites et moyennes entreprises, Olivia Grégoire, avec les représentants du secteur de la boulangerie «*pour échanger sur les conséquences de la crise énergétique*».

Pas de grandes nouvelles annonces en étaient ressorties. «*Les dispositifs actuels ne sont pas suffisamment connus*», a principalement regretté Bruno Le Prout, mettant en avant qu'avec les aides d'ores et déjà proposées l'État «*prend en charge 40% de la facture d'électricité*». L'exécutif a, effectivement, déjà mis en place un guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et un «*amortisseur*» depuis le 1er janvier.

Un courrier envoyé aux 33.000 boulangers

Pour mieux faire connaître cet accompagnement proposé aux artisans, «*nous écrivons aux 33.000 boulangers de France un courrier personnalisé*», a expliqué le ministère de l'Économie. Des points d'accueil seront également ouverts au sein des préfectures pour échanger avec les professionnels sur leurs difficultés et les aides possibles. «*Certaines équipes iront aussi à la rencontre des boulangers et se déplaceront de boulangeries en boulangeries pour échanger*».

Le ministre Emmanuel Macron recevra également des boulangers jeudi, à l'occasion de la cérémonie traditionnelle de la galette des rois à l'Élysée.

À VOIR AUSSI - Inflation: dans cette boulangerie, les prix vont augmenter de «5 à 10 %»